

article 4 b); c) dans la loi sur les pensions, article 2 v), article 13 (1) c), article 4 g), article 14(4) article 15 et, enfin, l'article 28(3) a); d) dans la loi d'établissement de soldats, article 2 s); e) dans la loi de 1954 sur les avantages destinés aux anciens combattants, article 2 c) ainsi qu'à d'autres articles qui s'appliquent à d'autres lois dans la Charte des anciens combattants de la seconde guerre mondiale; f) dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, article 2(1) d), ainsi qu'aux articles 10 et 46; g) dans la loi sur les indemnités de service de guerre, article 2 j) et m), ainsi qu'aux articles 3 et 8; h) dans la loi sur les allocations aux anciens combattants, article 2(1) k), ainsi qu'aux articles 3, 5 et 30; i) dans le règlement sur le Fonds de secours (allocations aux anciens combattants), article 7.

(2) Les personnes qui ont servi outre-mer dans certains organismes non militaires sont également admissibles à certains avantages, en vertu d'autres lois, telles: a) la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils; b) la loi sur les prestations de service de guerre pour les pompiers; c) la loi sur les prestations de service de guerre destinées aux agents spéciaux; d) la loi sur les prestations de service de guerre pour les surveillants; e) la loi sur le Corp féminin de la Marine royale et le «South African Military Nursing Services» (Service sud-africain d'infirmières militaires) (Prestations).

#### LES DÉPENSES DE DIVERS MINISTÈRES

##### Question n° 829—M. Caouette:

Quel a été, pour chacun des ministères suivants, au cours des trois dernières années a) le total des dépenses, b) la quote-part de chaque province, c) le détail de ces dépenses: ministère des Postes, ministère du Commerce, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ministère de la Justice, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, ministère des Transports, ministère de la Défense nationale, ministère du Travail, secrétariat d'État, ministère des Forêts, ministère des Mines et des Relevés techniques, ministère de l'Industrie et de la Production de défense, ministère des Affaires des anciens combattants, ministère des Travaux publics, ministère des Pêcheries, ministère de l'Agriculture et ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** 1. Nous ne possédons pas actuellement les renseignements qui nous permettraient de fournir une réponse précise à cette question et nous ne disposons pas des compétences dont nous aurions besoin pour entreprendre la somme considérable de travail qui serait nécessaire pour recueillir les données indispensables.

[Français]

#### REVISION DES STATUTS

##### Question n° 847—M. Caouette:

1. Est-ce que le gouvernement travaille actuellement à la revision des Statuts du Canada?

2. Vers quelle date le gouvernement compte-t-il avoir terminé la revision des Statuts du Canada?

3. Vers quelle date le gouvernement compte-t-il avoir terminé la publication des nouveaux Statuts révisés du Canada, de façon que le public puisse se procurer la nouvelle édition?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice):** 1. Oui.

2. On tentera d'inclure la législation adoptée en 1967 dans la revision de façon à relier les prochains Statuts révisés du Canada avec l'année du Centenaire du Canada.

3. La publication des Statuts révisés se fera après que la législation adoptée en 1967 y aura été incorporée. Il est possible qu'elle ne se fasse qu'en 1968.

[Traduction]

#### LES EMPLOYÉS D'ÉTÉ AU MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

##### Question n° 861—M. Caron:

1. Combien de surnuméraires le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a-t-il pris à son service durant l'été dernier (1965), a) au bureau chef, b) ailleurs au Canada?

2. Qui a recommandé ces employés?

3. Ont-ils des parents, père, mère, sœurs, frères, oncles et tantes, qui travaillent pour le ministère?

**L'hon. A. Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** 1. a) 18; b) 740.

2. Les archives du ministère ne renferment rien qui puisse indiquer d'où provient la recommandation. Les personnes dont les services ont été retenus, ont été choisies par la Commission du service civil ou, à la suite de demandes qu'elles ont faites au ministère ou après avoir été mises en rapport par le Service national de placement avec le ministère.

3. Il n'existe aucun renseignement à ce sujet.

#### PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION D'UN CHANTIER NAVAL À MARYSTOWN (T.-N.)

##### Question n° 961—M. MacEwan:

1. L'office d'expansion économique de la région atlantique a-t-il contribué ou contribuera-t-il financièrement à l'aménagement d'un chantier de construction maritime à Marystown (Terre-Neuve)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel sera le montant de sa contribution?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** L'Office d'expansion économique de la région atlantique communique les renseignements suivants:

1. Non.

2. Ne s'applique pas.

#### LA COLLABORATION À L'EXPANSION INDUSTRIELLE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

##### Question n° 986—M. Forrestall:

1. L'Office d'expansion économique de la région atlantique a-t-il déjà collaboré avec les *Nova Scotia's Industrial Estates* afin de faire progresser les industries ou en établir d'autres en Nouvelle-Écosse?

2. Dans le cas de l'affirmative, dans quel domaine?